

## Index égalité Hommes-Femmes 2022 URSA France

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la société URSA France communique sur son Index sur l'égalité Hommes-Femmes.

### En quoi consiste cet index ?

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération Hommes-Femmes (noté sur 40 points).
- L'écart dans les augmentations annuelles (20 points).
- L'écart dans les promotions (15 points).
- Les augmentations au retour de congé maternité (15 points).
- La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (10 points).

### L'index sur l'égalité Hommes-Femmes au sein d'URSA France :

Au titre de l'année 2022, URSA France obtient un score de **88 points sur 100**.

Cette note, en progression par rapport à 2021, témoigne de la pertinence des actions que nous menons chaque jour afin de lutter contre les discriminations de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.